

Vos questions / nos réponses

Mortalité directe et indirecte due au Cannabis

Par [Profil supprimé](#) Postée le 18/12/2014 09:10

1) Mes enfants dédramatisent l'usage du Cannabis, avec en toile de fond le souhait de la dépénalisation de sa vente.

Leur argument majeur est que le TAUX de MORTALITE DIRECTE due au Cannabis est de 0 % (on écarte le lien cannabis / conduite automobile).

Ils comparent aux ravages de l'alcool, et du tabac qui ont eux une incidence directe.

2) Ma réponse porte sur le coût "social" du Cannabis, c'est à dire sur les conséquences sur les performances des consommateurs, et leur progressive désintégration d'avec la société active.

Dans ce cas, ils évoquent le fait que le Cannabis est la conséquence d'une souffrance (le Cannabis est pris en tant que thérapie à une certaine angoisse), et non la cause initiale.

Quels sont vos éléments de réflexion sur ces deux sujets ?

Cordialement.

Mise en ligne le 22/12/2014

Bonjour,

Vos enfants banalisent l'usage du cannabis et pourtant quelques soit les drogues, en consommer comporte des risques. Il est certain aujourd'hui qu'il vaut mieux éviter de consommer en étant jeune (le cerveau ne terminant sa maturation que vers la vingtaine). Plus on commence à consommer tôt, plus on prend le risque de développer un terrain "addictif" plus tard. Bien entendu, une consommation longue et régulière aura plus de répercussions qu'une consommation occasionnelle.

Les raisons pour lesquelles les usagers consomment du cannabis sont nombreuses. Ce produit est très répandu aujourd'hui chez de nombreux jeunes. Si beaucoup en consomme de manière récréative ou festive, une consommation peut aussi être révélatrice d'un problème ou d'un malaise.

Le cannabis reste effectivement un sujet de polémique dans la mesure où certains sont favorables à sa dépénalisation, d'autres y sont totalement opposés. En l'état des connaissances actuelles, les décès directement imputables au cannabis sont considérés comme nul. À l'inverse, dans le cas de décès causés par des accidents ou des maladies des voies respiratoires, l'usage du cannabis constitue un facteur d'influence

potentiel, voire une cause indirecte de mortalité. En outre, la consommation conjointe de cannabis et de tabac est à prendre en considération.

Afin de vous permettre d'obtenir des informations fiables sur le cannabis (ses effets, la dépendance, la législation, etc.), nous vous invitons à consulter les fiches descriptive du cannabis sur notre site.

<http://www.drogues-info-service.fr/Tout-savoir-sur-les-drogues/Le-dico-des-drogues/CANNABIS#.VJfIGv8A6>

<http://www.drogues-info-service.fr/Tout-savoir-sur-les-drogues/Les-questions-les-plus-frequentes-sur-le-canna>

Vous pourrez également consulter un dossier de l' Inpes sur le cannabis.

<http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/pdf/982.pdf>

Cordialement
